

Commission parlementaire sur le Projet de loi 57 :

Loi sur l'aide aux personnes et aux familles



Mémoire

du Mouvement Atd Quart Monde Canada

Ensemble, on va plus loin !

Le Mouvement Atd Quart Monde est présent au Québec depuis 1982. Issu du Mouvement international Atd Quart Monde, il poursuit des actions de lutte contre la pauvreté et la misère en partenariat avec les personnes en situation de pauvreté et en concertation avec de nombreux autres organismes de lutte contre la pauvreté.

En s'appuyant sur la dimension internationale du Mouvement (ayant le statut d'organisme consultatif I auprès du Conseil économique et social des Nations Unies), et sur ce qu'il apprend de son action au Québec, le Mouvement Atd Quart Monde tient à présenter un mémoire dans le cadre de ce Projet de loi 57.

Il est nécessaire de se rappeler qu'une société ne peut se bâtir en ignorant une partie de ses membres, et que lutter contre la pauvreté, c'est améliorer le bien-être de toute la société. C'est pourquoi il y a des principes que le Mouvement ATD Quart Monde a mis de l'avant dans les différentes consultations auxquelles il a participé depuis 22 ans :

- La nécessité d'un engagement prioritaire de l'État dans la lutte contre la pauvreté ;
- La nécessité d'une approche globale ;
- La reconnaissance que la misère et la pauvreté sont des violations des droits de la personne ;
- L'importance de rechercher des solutions durables avec les personnes qui vivent la pauvreté ;
- La reconnaissance des efforts de tous comme préalable à l'exercice de la vie démocratique ;
- La nécessité de développer une connaissance réelle de l'histoire et de la vie des pauvres.

C'est à la lumière de ces principes et de notre travail autour de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* que nous avons lu et étudié le Projet de loi 57.

Nous refusons le Projet de loi 57

Pour le Mouvement Atd Quart Monde, une approche globale signifie que la réforme de l'aide sociale doit se faire en relation étroite avec la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, avec la *Charte des droits et libertés de la personne* et avec les engagements pris par le Québec en adhérant au *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, ce qui n'est pas le cas.

Dans notre mémoire sur le Projet de loi 112, nous affirmions que deux moyens sont indissociables pour lutter contre la pauvreté : la sécurité matérielle des personnes et le changement de regard qu'on porte sur elles. Nous refusons le Projet de loi 57 parce qu'il ne répond pas à ces impératifs.

Le Projet de loi 57 crée des programmes particuliers selon la situation des personnes, ce qui perpétue les distinctions entre personnes qui ont des contraintes sévères à l'emploi et celles qui n'en ont pas. Le Projet de loi 57 crée un programme Alternative Jeunesse à l'intérieur duquel il n'y a pas de recours en révision. Enfin le Ministre peut, à sa discrétion, ouvrir des programmes d'aide financière spécifique pour lesquels il n'y a pas non plus de recours. Il apparaît donc clairement que pour deux de ces programmes (Alternative Jeunesse et Programmes spécifiques) leur administration apparaît arbitraire, ce qui prive les personnes d'un droit. En conséquence les personnes les plus vulnérables vont être, encore une fois, laissées de côté et sans défense. Le Projet laisse entendre que le remède à la pauvreté réside dans la responsabilité des personnes à se trouver un emploi. Dans le monde actuel, cette règle ne fonctionne pas.

Plusieurs articles entretiennent de façon grave et inacceptable les préjugés qui humilient continuellement les personnes en situation de pauvreté :

- L'article 2, en déformant le préambule de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, sous-entend que les personnes doivent s'activer un peu plus, alors qu'elles ne font que cela afin de réussir à survivre.

- Que l'on soit avec des contraintes ou sans contraintes à l'emploi, que l'on soit jeune ou plus âgé, il faut pouvoir vivre décemment de la même manière afin d'être en mesure de participer à la vie de la société, d'exercer ses responsabilités et de rechercher un vrai emploi. Les personnes en situation de pauvreté y aspirent.

« T'as pas d'argent pour
payer le téléphone...
T'as pas d'argent pour
payer le câble...
T'as pas d'argent pour
payer ton transport... »

Alors tu coupes !
Tu coupes !

Ok, je vais m'arrêter de
respirer ! »

France
Septembre 2004

« On est tanné d'être
regardé sous tous les
angles. »

Guy
Septembre 2004

« La carte d'autobus c'est aussi important que la nourriture. Sinon, dans ton logement, tu vires fou. »

Pierre
Août 2004

- 72.8% des personnes bénéficiant du programme d'assistance-emploi sont des personnes seules, 39% des bénéficiaires sont sans contraintes à l'emploi. Pourtant le Projet de loi envisage de laisser toutes ces personnes dans la misère et même dans une situation qui va aller en se dégradant.

- Le fait qu'on ne puisse analyser le règlement avec le Projet de loi 57, le fait que les budgets prévus ne permettent pas une participation de toutes et tous aux mesures de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale confirment la crainte de voir la situation des personnes se détériorer.

De plus, le Projet ne répond pas aux exigences, pourtant minimales, imposées par l'article 15,2° de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*.

En conséquence ce Projet de loi ne respecte pas les droits et la dignité des personnes.

Nous proposons que la loi actuelle soit modifiée pour la rendre conforme à la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et de façon à rendre concrètes et effectives les mesures positives du plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Nous proposons les modifications suivantes tout en souhaitant que les acquis inscrits dans la loi actuelle soient maintenus, tels ceux des personnes de 55 ans et plus :

« Il faut que les propriétaires travaillent avec le gouvernement pour que les personnes aient un montant acceptable pour payer leur loyer.

Les pauvres ne sont pas coupables de ne pas pouvoir payer leur loyer. »

Lise
Août 2004

- Indexation annuelle –et à un taux uniforme pour tous- de toutes les prestations.
- Introduction d'une prestation minimale couvrant les besoins essentiels et protégée de toute coupure ou saisie, y compris pour les loyers, conformément à l'article 15, 2° de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cela devrait aussi comprendre la disposition prévue à l'article 49 du Projet de loi 57 qui abolit les pénalités pour refus de mesure ou d'emploi.
- Possibilité pour l'ensemble des prestataires de garder leur maison, leur voiture, et de pouvoir conserver une épargne plus élevée que ce qui est actuellement permis.
- Reconnaissance concrète et effective du droit à des mesures d'insertion et d'aide à l'emploi, y compris un droit de recours.
- Élargissement de la notion de gain permis afin de permettre de cumuler des revenus de soutien autres que des revenus de travail (prestations de la Régie des Rentes, de la CSST, de l'IVAC...)

Nous proposons l'ouverture, dès maintenant, d'un chantier sur la réforme de l'aide sociale, avec la participation des personnes en situation de pauvreté.

Il est essentiel que les personnes en situation de pauvreté et les organismes qui les représentent participent à la conception, à la mise en place et à l'évaluation des programmes qui les concernent. C'est depuis le Sommet de Copenhague, en 1995, que les États se sont entendus sur cette nécessité. D'ailleurs, c'est pour répondre à cela que la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* prévoit la formation d'un Comité consultatif composé, entre autres, de membres provenant d'organismes ou de groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dont au moins trois sont également des personnes auprès desquelles ces organismes ou ces groupes œuvrent (art. 23, non en vigueur).

Dans un Rapport du *Centre belge pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme*¹, les auteurs soulignent l'importance de cette collaboration qu'ils ont d'ailleurs pratiquée eux-mêmes : «Même les enquêtes qualitatives menées auprès des populations défavorisées pour leur donner la parole n'échappent pas à ce piège [de l'exploitation de la connaissance des pauvres] : elles permettent à des «experts» d'élaborer à partir du discours des pauvres un savoir sur lequel ceux-ci n'ont plus aucun contrôle. Les populations pauvres apportent des informations, mais ne sont jamais associées à l'interprétation des données, ni à leur utilisation : en ce sens, elles sont dépossédées de leur propre savoir, ce qui contribue à leur exclusion sociale.»

Il est aussi essentiel que la réforme de l'aide sociale se fasse comme une mise en œuvre des droits et libertés de la personne. Le Québec s'est doté d'une Charte des droits qui interdit la discrimination fondée sur la condition sociale. Il faut donc que l'ensemble des droits et libertés reconnus à tous soit reconnu aux personnes en situation de pauvreté et, en premier lieu, le droit à la sauvegarde de sa dignité (art. 4, Charte québécoise).

La Charte québécoise contient aussi un chapitre sur les droits économiques et sociaux qui reconnaît le droit à un niveau de vie décent, prévu par la loi. Dans son bilan sur les 25 ans d'application de la Charte québécoise, la Commission des droits de la personne a fait, à l'automne 2003, un certain nombre de recommandations visant à donner plus de poids à cette section de la Charte, de façon à ce que le Québec se conforme à ses engagements internationaux, pris en adhérant au *Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels*. Il faudrait puiser à cette réflexion dans la réforme de l'aide sociale.

« Aujourd'hui, l'aide sociale ne répond plus aux besoins de base. Les gens sont obligés d'aller quêter partout. Il faut une amélioration. »

Pierre
Septembre 2004

¹ Une autre approche des indicateurs de pauvreté – Bruxelles – mars 2004 – www.luttepauvrete.be

Conclusion

Autrement dit, la loi concernant l'aide sociale, quel que soit le nom qu'on lui donnera, ne doit pas être conçue en vase clos. Elle doit être élaborée en tenant compte de l'expertise des personnes en situation de pauvreté qui, comme le dit le préambule de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, «sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs.» De plus, elle doit être élaborée de façon cohérente, en complément de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* et en application des Pactes internationaux et de la Charte des droits.

Oui, une réforme de l'aide sociale est nécessaire pour « tendre vers un Québec sans pauvreté ». Ce Projet de loi 57 ne le permet pas. Un vrai débat doit être lancé.

La réflexion pour le Projet de loi 57 a été faite au sein du Ministère, dans le secret. Avec la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, votée à l'unanimité le 13 décembre 2002, de tels travaux ne devraient plus être possibles. La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* exige que nous travaillions ensemble pour éliminer la pauvreté. Le Collectif pour un Québec sans pauvreté, dont nous faisons partie, devrait être associé – avec d'autres aussi – à l'élaboration d'un tel projet.

Seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin !

6747 rue Drolet
Montréal (Qc) H2S 2T1
Tél : (514) 279-0468
Fax : (514) 279-7759
atdcanada@qc.aira.com

Mouvement Atd Quart Monde

Membre du Mouvement international Atd Quart Monde,
ONG ayant statut consultatif auprès des Nations Unies et du Conseil de l'Europe





Commission parlementaire sur le Projet de loi 57 : Loi sur l'aide aux personnes et aux familles

Résumé du Mémoire du Mouvement Atd Quart Monde Canada

Ensemble, on va plus loin !

- I) Les principes mis de l'avant par le Mouvement Atd Quart Monde dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale :
 - La nécessité d'un engagement prioritaire de l'État dans la lutte contre la pauvreté ;
 - La nécessité d'une approche globale ;
 - La reconnaissance que la misère et la pauvreté sont des violations des droits de la personne ;
 - L'importance de rechercher des solutions durables avec les personnes qui vivent la pauvreté ;
 - La reconnaissance des efforts de tous comme préalable à l'exercice de la vie démocratique ;
 - La nécessité de développer une connaissance réelle de l'histoire et de la vie des pauvres.
- II) Nous refusons le projet de loi 57
 - Un projet de loi qui perpétue les préjugés ;
 - Un projet de loi qui laisse les personnes dans la pauvreté et la misère ;
 - Un projet de loi qui crée des programmes particuliers et supprime des recours.
- III) Modifications proposées à la loi actuelle en attendant une vraie réforme de l'aide sociale qui reste à faire.
- IV) Ouverture, dès maintenant, d'un chantier sur la réforme de l'aide sociale avec la participation des personnes en situation de pauvreté.
- V) Conclusion
- VI) Annexe : Atd Quart Monde en bref



ATD Quart Monde en bref

Le Quart Monde

Dans les pays riches comme dans les pays pauvres, des familles, des personnes, sont exclues et rejetées dans la misère, parfois depuis plus d'une génération. Pourtant elles se battent dans l'ombre pour s'en sortir, mais avec de faibles moyens et surtout le poids du mépris et des préjugés de la société. Avec ceux et celles qui leur sont solidaires, elles forment le Quart Monde.

« Nous sommes souvent humiliés et incompris, blessés par la manière dont on nous juge. Pourtant, notre vie démontre que les familles les plus pauvres ne cessent de se battre pour donner un avenir à leurs enfants. Elles n'arrêtent pas de soutenir plus pauvres qu'elles. Ainsi, beaucoup de familles que nous connaissons partout dans le monde ouvrent leur toit à ceux qui sont à la rue et accueillent des enfants. Nous avons besoin que d'autres croient en nos familles et proclament leur dignité. » Arlette, Europe

« Notre vie est de lutter sans cesse. Parfois, nous ne savons même pas comment nous allons passer le jour. Pouvoir manger tous les jours est notre grand bonheur. Ramener de quoi vivre à la maison, être utile aux siens, c'est ce qui nous donne du courage pour aller de l'avant. » Maximilio, Amériques

Le fondateur et son approche

La naissance d'un Mouvement

En 1957, le Père Joseph Wrésinski (1917-1988), issu lui-même d'une famille très pauvre, rejoint les habitants du bidonville de Noisy-le-Grand près de Paris. Il fonde avec ces familles rejetées de toute part et avec des personnes refusant d'accepter la



misère, l'association Atd Quart Monde, qui devient rapidement un Mouvement international des droits de la personne et de la famille.

Un regard nouveau

D'autres hommes et femmes viennent pour travailler avec Joseph Wrésinski et les familles. En s'engageant à temps plein à ses côtés, ils forment le Volontariat. Guidés par le fondateur, ils jettent ensemble les bases d'une société nouvelle. On allait ainsi rompre avec la manière traditionnelle d'aborder la pauvreté. Il ne s'agit pas de non pauvres venant aider les pauvres en leur proposant des solutions, mais de personnes de tous milieux, qui à partir de l'expérience des pauvres, de leur refus d'assistance et de dépendance ainsi que de leur savoir-faire quotidien, proposent des solutions pour tous, pour refuser ensemble la misère et l'exclusion.

Les équipes de Volontaires vivent et travaillent auprès des personnes et des familles les plus pauvres dans plus de 20 pays.

En Afrique :

Burkina Faso, Côte d'Ivoire,
Sénégal et Tanzanie.

En Océanie :

Madagascar et Île de la Réunion

En Asie :

Philippines et Thaïlande

En Europe :

Allemagne, Belgique, Espagne,
France, Grande-Bretagne,
Irlande, Pays-Bas, Portugal,
Suisse.

Dans les Amériques :

Canada, États-Unis,
Guatemala, Haïti, Pérou et
Bolivie.

Un Mouvement International

Le Mouvement international Atd Quart Monde est engagé à travers le monde dans divers projets de lutte contre la pauvreté et compte 100 000 sympathisants actifs dans plus de 100 pays dont le Canada. Ces membres s'engagent à soutenir le Mouvement et à faire connaître autour d'eux la parole, le courage et la pensée des plus pauvres. Atd Quart Monde a un statut consultatif 1 auprès du Conseil économique et social des Nations Unies à New York et au Conseil de l'Europe. Le Mouvement est présent sur les 5 continents.

Le Volontariat

A l'école des plus pauvres

Les Volontaires permanents proviennent des 5 continents, ils sont de différentes convictions religieuses et professions. Certains sont célibataires et d'autres mariés. Tous acceptent une même indemnité, qui leur permet de vivre modestement. Disponibles pour rejoindre une équipe à travers le monde, ils se font témoins du courage et des aspirations des plus pauvres, le plus souvent en consignait par écrit leur vécu et leur histoire. Toute personne motivée et désireuse d'apprendre tout en se mettant au service des personnes et des familles les plus démunies peut joindre le Volontariat.

« Ce n'est pas la misère des familles qui m'a engagé. La misère ne peut pas engager les gens, elle est trop pénible, c'est le courage que ces familles ont, même dans les moments les plus difficiles. » Claude Dimitroff, volontaire québécois décédé en 1999



Les membres aujourd'hui

Tous, membres à part entière

Le Mouvement repose entièrement sur ses membres et amis qui ont pour mission de faire reconnaître les plus pauvres comme des partenaires, autant dans la lutte à la pauvreté que dans les choix pour l'avenir de nos sociétés.

Une partie des membres vivent dans la pauvreté et le dénuement. Ces personnes enrichissent continuellement le Mouvement en partageant avec les autres membres et le reste de la société, leur vécu, leurs difficultés, mais aussi leur savoir et surtout leur incroyable ténacité à refuser la misère. Elles permettent au Mouvement de rester ancré dans la réalité et le concret du quotidien.

Le Mouvement Atd Quart Monde au Canada

Le Mouvement est présent au Canada depuis 1982. Pour le Québec comme pour le reste du Canada, il est reconnu comme organisme de charité. Il compte 2200 membres (dans diverses régions et provinces), qui sensibilisent leur milieu, agissent pour faire reculer les préjugés et mènent des actions de solidarité avec les plus exclus.

« Si le Mouvement a décidé de s'implanter au Canada, en réponse à de nombreuses sollicitations, c'est dans le but d'apprendre comment ce pays, où les initiatives de terrains abondent, répond à la pauvreté ; et aussi de recruter des Volontaires pour le monde (...). Dans cette perspective il a choisi de ne pas envoyer de volontaire vivre en milieu très pauvre (...). Le Mouvement espère aussi que son expérience de la grande pauvreté pourra aider ceux qui sont engagés sur le terrain. » Joseph Wrésinski, 1985

« Mon engagement de membre, je le vis comme une très grande responsabilité, à cause de l'espoir fou des personnes vivant la grande pauvreté. Je le vis comme un désir d'arriver à ce que le plus grand nombre possible de personnes puisse cheminer vers une alliance avec les plus pauvres. Que personne ne se retranche dans le fatalisme ou la culpabilité. Que chacun découvre que là où il est, il est indispensable à la lutte contre l'exclusion. » Luc

La mission au Canada

Développer un courant de refus de la misère au Québec et au Canada, en donnant la priorité aux plus pauvres, dans le respect des droits et de la dignité de la personne. Contribuer à l'action du Mouvement dans le monde.



Quelques unes de nos actions :

- **Journée mondiale du refus de la misère (17 octobre)***. C'est une journée où les personnes pauvres de tous les pays peuvent prendre la parole avec leurs mots, leurs idées pour faire reconnaître les luttes quotidiennes qu'elles mènent avec d'autres pour sortir de la misère et participer à la vie sociale, culturelle et économique. C'est un moment privilégié pour rendre hommage au courage des personnes qui font face à la misère. Une journée pour affirmer qu'ils sont des partenaires pour éliminer la pauvreté.
- **Développer des partenariats** avec des groupes qui essaient de rejoindre les plus pauvres, dans le monde communautaire, culturel, éducatif, politique : des groupes en région (à Rouyn-Noranda, à Thérford-Mines, à Sherbrooke...) qui sont des lieux de rencontre, de soutien, de solidarité et d'actions ; membre actif du Collectif pour un Québec sans pauvreté.
- **Recueillir, connaître et faire connaître** l'histoire des très pauvres, leurs expériences et leurs pensées ainsi que les actions et projets qui visent à leur participation à travers la Revue de presse "Pauvreté et Droits Humains", le journal Actualité Quart Monde, la participation à différentes publications, témoignages pour le 17 octobre.
- **Sensibiliser l'opinion et soutenir** l'engagement des personnes dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : rencontre de formation, Soirée Quart Monde, stage de découverte du Mouvement et du volontariat en Amérique du Nord

Le Mouvement Atd Quart Monde soutient toute personne ou tout groupe désireux de rejoindre les personnes exclues et d'agir avec elles pour éliminer la misère et promouvoir une société plus juste et plus humaine.

* En 92, l'assemblée générale des Nations Unies, se félicitant que certaines ONG (à l'instigation du Mouvement international ATD Quart Monde) aient décidé dans de nombreux pays de faire du 17 octobre la Journée mondiale du refus de la misère, a décidé que cette date marquerait la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. (extrait du site internet de l'O.N.U).

Toutes les mains sont utiles

Comment nous aider...

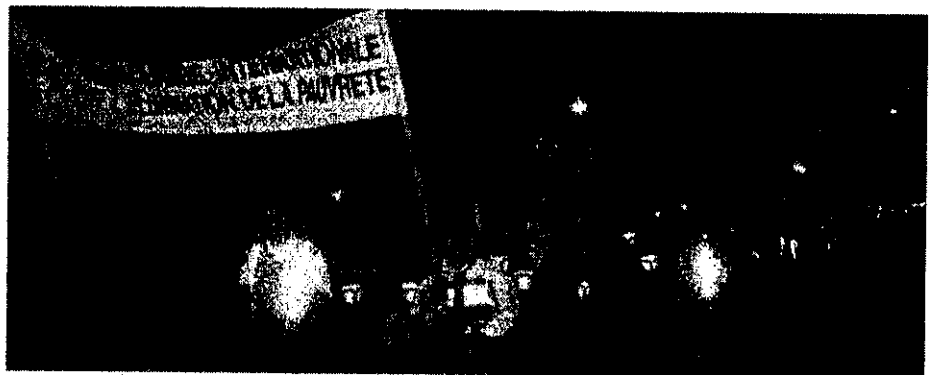
Le Mouvement a besoin de personnes pour l'aider à avancer dans sa lutte.
Contactez-nous !!!

L'engagement de chacun est précieux.

Vous pouvez...



- Adhérer au Mouvement
- Devenir membre actif
- Rejoindre le volontariat
- Participer au partage-salaire
- Participer à des rencontres
- Travailler au secrétariat
- Aider à la préparation d'événements
- Réaliser des kiosques d'information
- Participer aux chantiers internationaux
- Participer à des chantiers dans nos locaux
- Participer à la vente de cartes de vœux
- ...



Marche silencieuse à l'occasion du 17 octobre - Sherbrooke

« Là où des hommes et des femmes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de la personne sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ».

Joseph Wrésinski,
fondateur du Mouvement